

Informations pratiques

Contact

Haute école d'ingénierie et d'architecture
Bibliothèque
Bd. de Pérolles 80
1700 Fribourg
Tél. 026 429 65 31 ou 026 429 67 96 (prêt)
biblio.eia-fr@hefr.ch

Catalogue

Nous sommes membre du réseau NEBIS
<https://recherche.nebis.ch>

Heures d'ouverture

De lundi à vendredi:

Service de prêt:

9:30-13:00 / 14:00 – 17:00

Une borne de prêt autonome et un chariot pour les retours sont à votre disposition.

Salle de lecture :

9:30-19:00

Vacances scolaires : lundi - vendredi

9:30 – 13:00 ou selon horaire spécial

Inscription

Internes HEIA-FR : vous avez d'office un compte NEBIS accessible avec votre login SWITCHaai.

Externes: **Formulaire d'inscription** en ligne sous :
<https://recherche.nebis.ch>

Nouveaux lecteurs : internes et externes : activation du compte auprès de la bibliothèque sur présentation d'un document officiel.

Changement de vos coordonnées

Prière d'annoncer à la bibliothèque tout changement ou de mettre à jour soi-même son compte lecteur NEBIS.

Oubli du mot de passe du compte NEBIS

Internes : selon procédure établie pour le login SWITCHaai.

Externes : contactez biblio.eia-fr@hefr.ch pour recevoir un nouveau mot de passe.

Conditions de prêt

Livres : 28 jours, prolongations max. 140 jours

Revue : 3 jours, prolongations max. 15 jours

Ouvrages de référence : 3 jours, prol. max. 15 j.

Bandes dessinées : 14 jours, prol. max. 70 jours

Sont exclus du prêt :

Documents avec un point rouge. Derniers numéros des revues. Documentation technique du bâtiment.

Prolongations de prêt

Attention : les prolongations ne peuvent pas se faire si le document a été réservé entre-temps !

2 prolongations **automatiques** par le système suivies de

3 prolongations supplémentaires, à **faire manuellement** par l'utilisateur dans les 10 jours qui suivent le rappel.

Tarifs

L'utilisation de la bibliothèque est gratuite.

Des amendes peuvent toutefois survenir en cas de non-respect des délais de prêt. Les documents détériorés ou perdus peuvent être facturés.

Taxes de rappels

Avis de retard gratuit
(document à rendre ou à prolonger **dans les 10 jours**)

1^{er} rappel CHF 10.- par document

2^{ème} rappel CHF 20.- par document

3^{ème} rappel CHF 35.- par document

*Au moment d'un rappel, si on constate qu'un document est **perdu**, il est important de le signaler immédiatement à la bibliothèque pour éviter des amendes supplémentaires ! Les factures sont envoyées par la centrale NEBIS.*

Remplacement d'un document perdu

Un document qui n'est pas rendu après le 3^{ème} rappel sera facturé selon son prix d'achat, en plus des frais de rappel.

Les frais de remplacement d'un document épuisé se montent à 50 centimes par page mais au minimum CHF 50.-

Site web de la bibliothèque :

www.heia-fr.ch/bibliotheque

Retrouvez toutes les informations sur la bibliothèque et son offre sur place et en ligne.

La bibliothèque dans l'intranet (GED – uniquement pour membres de la HEIA-FR)

<https://ged.hefr.ch/eifr/bibl/>

Infos et supports de cours.

Règlement d'utilisation de la bibliothèque

Généralités

L'accès à la bibliothèque est public.

La consultation sur place et l'emprunt des documents de la bibliothèque sont ouverts à tous et gratuits.

L'emprunt de documents par des usagers extérieurs est possible, sous réserve des besoins internes de personnes de l'Ecole.

Certains services, tels que les recherches bibliographiques ou documentaires et le prêt interbibliothèques hors du réseau Nebis, sont réservés en priorité aux usagers internes.

La bibliothèque est aussi un lieu d'étude où la tranquillité des autres usagers est respectée.

Les utilisateurs éviteront de manger et de boire dans la bibliothèque.

Afin de maintenir l'ordre au rayon, les documents consultés seront remis en place avec soin selon leur classement ou, en cas de doute, remis sur les chariots prévus à cet effet ou aux bibliothécaires.

Inscription

Pour emprunter un document de la bibliothèque ou pour commander un livre d'une autre bibliothèque du réseau, un compte de lecteur Nebis est nécessaire (voir **Informations pratiques** au verso).

L'inscription implique que l'utilisateur connaît et déclare **accepter expressément le présent règlement.**

Prêt

Sont appliquées les conditions de prêt en usage dans le réseau Nebis (voir aussi **Informations pratiques** au verso).

Les documents peuvent être réservés.

Les professeurs et collaborateurs peuvent demander un prêt à long terme pour les ouvrages nécessaires à l'enseignement ou à la recherche. Ils garantissent cependant l'accès aux documents en cas de demande interne.

Certains documents sont exclus du prêt. On peut les consulter sur place.

Rappels, amendes et frais

Voir détails dans les **Informations pratiques.**

Usage des documents

L'utilisateur manipule les ouvrages consultés ou empruntés avec soin et s'abstient de toute détérioration de quelque nature que ce soit.

Au moment de l'emprunt d'un document, l'utilisateur signale au personnel de la bibliothèque les dommages qu'il a pu constater.

Les usagers sont personnellement responsables des documents empruntés. Les frais résultants de la perte, de l'endommagement ou d'un retour d'un document en dehors du délai de prêt accordé (voir aussi sous Informations pratiques) sont à la charge de l'utilisateur.

Prêt interbibliothèques

L'emprunt de documents d'autres bibliothèques du réseau Nebis est gratuit pour autant qu'ils soient retirés à la bibliothèque de l'HEIA-FR.

Les usagers doivent se conformer aux conditions de prêt et d'utilisation imposées par la bibliothèque propriétaire du document. Des frais divers (rappels, photocopies ou envoi postal direct, s'il est demandé), peuvent être perçus.

Prêt international : les conditions et tarifs peuvent être demandés à la bibliothèque.